

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021**

**PROCES VERBAL**

\*\*\*\*\*

Secrétariat : Christian PIERRE

Absents excusés

David ROLLAND ayant donné procuration à Valérie MOREL

Sandra CALVEZ ayant donné procuration à Michel GUILLOU

**1 -F APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Mr PERRET Lionel demande la correction du tableau de subventions suite au changement des taux validé en réunion (page 3). Le total des aides est de 119 000 € et non 136 000 €  
Madame CAROFF signale, page 5, une erreur. Il fallait lire « contre » au lieu de « abstentions » au niveau des noms figurant sous le tableau du vote de la question 5-E

Mr ROCUET indique que ces corrections seront signalées au procès-verbal et met au vote.  
Le Compte-rendu de la séance du 23 décembre 2020 est approuvé.

VOTANTS	ABSTENTION	CONTRE	POUR
27	1	3	23

Abstention : Nathalie DROAL

Contre : Sophie BOYER, Lionel PERRET, Jocelyne CAROFF

Mme BOYER fait remarquer que depuis le début du mandat il y a toujours des erreurs sur les CR et ces votes « contre » expriment le ras le bol du groupe au regard de cette situation.

**2- F BUDGET PRINCIPAL 2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Monsieur Jérôme GOURMELEN, adjoint en charge des finances, présente le compte de gestion et le compte administratif établis au titre de l'année 2020.

Le Compte Administratif 2020 de la Commune, examiné en Commission des Finances le 4 mars 2021, se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

**Section Investissement**

***Résultat de l'exercice 2020***

Dépenses	1 844 032,69
Recettes	1 253 625,20
	<b>590 407,49</b>

**Résultat cumulé des exercices (001)**

Résultat de l'exercice	590 407,49
Excédent reporté de 2019 (001)	<b>357 561,54</b>
<b>Déficit reporté de 2020 (001)</b>	<b>232 845,95</b>

**Section de Fonctionnement****Résultat de l'exercice 2020**

Dépenses	2 809 114,97
Recettes	3 522 655,78
<b>Résultat de 2020</b>	<b>713 540,81</b>

Le Compte de Gestion tenu par la Comptable publique est conforme dans ses résultats au Compte Administratif de ce budget.

Mr Michel GUILLOU indique que les membres de son groupe s'abstiendront lors du vote de ces documents aux motifs suivants :

- le projet salle de motricité leur apparait injustifié et qu'il aurait été préférable de prioriser l'aménagement du centre-bourg
- Il y a trop de restes à réaliser notamment sur les travaux de voirie et réseaux. Il espère que le budget 2021 prévoira une somme plus importante pour ces travaux et qu'il y aura un véritable coup de pouce pour la réfection des voies communales

Mr R. ROCUET remercie Mr Michel GUILLOU et fait remarquer que l'équipe en place est là depuis 9 mois et ne fait que reprendre une situation existante. Il entend les remarques mais demande qui a baissé précédemment les sommes sur les travaux de voirie ?

Mr Michel GUILLOU remarque que la raison d'une arrivée récente est toujours évoquée et qu'il va falloir passer à d'autres arguments

Mme J. CAROFF demande si dans la rubrique « fournitures de voirie » le curage de fossés sera prévu en 2021. Elle demande que cela soit noté pour 2021 et remercie d'en tenir compte dans les prévisions de travaux

Mr Y. HUBERT et Mr R. ROCUET répondent qu'ils y penseront

Mme J. CAROFF signale le mauvais entretien de l'étang du Moustoir (constat inquiétant de nombreuses branches dans l'eau par exemple)

Mr R. ROCUET informe qu'une convention est prévue avec la Communauté de Communes CCPF pour l'entretien de ce site

Mr André GUILLOU demande si cela aura une incidence sur le Fonds de Compensation

Mr R. Rocuet répond qu'il n'y aura pas d'incidence sur le calcul de ce Fonds

Mr André Guillou confirme que malgré l'arrêté municipal affiché, le public continue à fréquenter le site les jours de vent et tempête.

Mme S. BOYER remarque que seulement 3761 € ont été dépensés au CCAS alors que Mr J. GOURMELEN a évoqué dans sa présentation la situation de crise. Elle souhaite avoir une explication sur ce point.

Mme F. CARRIE signale que les demandes commencent à arriver auprès du CCAS, notamment de la part d'un public jeune

Mme S. BOYER indique que Mr R. ROCUET a indiqué, en commission des finances, avoir demandé 3 devis pour la reprise des démarches d'élaboration du PLU or elle constate qu'un seul devis existe. Elle précise que ceci est illégal

Mr R. ROCUET précise que 3 demandes de devis ont été faites. Il indique que 1 Bureau d'étude a déposé une proposition, 1 Bureau n'a pas souhaité donner suite, 1 n'a pas répondu. Il indique

que la priorité est d'avancer sur un dossier datant déjà de 2012 et assume le choix du Bureau d'Etude retenu.

Mme S. BOYER rappelle la passation illégale d'un avenant avec le Bureau d'Etude précédent.  
Mr R. ROCUET indique qu'aucune remarque n'a été formulée par les services de l'Etat en ce sens lors du passage du document au contrôle de la légalité.

Les débats étant clos le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les documents présentés.

### **Vote Compte de Gestion**

VOTANTS	ABSTENTION	CONTRE	POUR
27	0	0	27

### **Vote Compte Administratif (sous la présidence de Mr Gourmelen, 1<sup>er</sup> adjoint, Mr le Maire ayant quitté la salle pour ce vote)**

VOTANTS	ABSTENTION	CONTRE	POUR
26	5	0	21

Abstention : André GUILLOU, Michel GUILLOU, Catherine GARREAU, Vincent RANNOU, Sandra CALVEZ

### **3 - F BUDGET ANNEXE 2020 DE L'ATELIER-RELAIS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Monsieur Jérôme GOURMELEN, adjoint en charge des finances, présente le compte de gestion et le compte administratif établis au titre de l'année 2020.

Le Compte Administratif 2020 de l'atelier-relais, examiné en Commission des Finances le 4 mars 2021, se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

#### **Section Investissement**

##### ***Résultat de l'exercice 2020\****

Dépenses	11 974,93
Recettes	11 201,69
	<b>-773,24</b>

##### ***Résultat cumulé des exercices (001)***

Résultat de l'exercice	-773,24
Excédent reporté 2019 (001)	<b>8 285,03</b>
<b>Excédent reporté 2020 (001)</b>	<b>7 511,79</b>

#### **Section de Fonctionnement**

##### ***Résultat de l'exercice 2020***

Dépenses	4 011,41
Recettes	1 313,65
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>- 2 697,76</b>

Le Compte de Gestion tenu par la Comptable publique est conforme dans ses résultats au Compte Administratif de ce budget.

Mme S. BOYER souhaite savoir ce que comprend le prix de vente négocié à 72 000 €  
Mrs R. ROCUET et J. GOURMELEN indiquent que cette somme comprend les intérêts et qu'il s'agira d'une opération blanche pour la commune.

**Vote Compte de Gestion**

VOTANTS	ABSTENTION	CONTRE	POUR
27	0	0	27

**Vote Compte Administratif (sous la présidence de Mr Gourmelen, 1<sup>er</sup> adjoint, Mr le Maire ayant quitté la salle pour ce vote)**

VOTANTS	ABSTENTION	CONTRE	POUR
26	0	0	26

**4 - F BUDGET ANNEXE 2020 DU COMMERCE-RELAIS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Monsieur Jérôme GOURMELEN, adjoint en charge des finances, présente le compte de gestion et le compte administratif établis au titre de l'année 2020.

Le Compte Administratif 2020 du commerce-relais, examiné en Commission des Finances le 4 mars 2021, se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

**Section Investissement**

<b><i>Résultat de l'exercice 2020</i></b>	
Dépenses	0,00
Recettes	0.00
	<b>0.00</b>
<b><i>Résultat cumulé des exercices (001)</i></b>	
Résultat de l'exercice	0,00
Excédent reporté 2019 (001)	26 462.02
<b>Excédent reporté 2020 (001)</b>	<b>26 462.02</b>

**Section de Fonctionnement**

<b><i>Résultat de l'exercice 2020</i></b>	
Dépenses	618,83
Recettes	339,33
<b>Résultat de 2020 (déficit)</b>	<b>-279,50</b>

Le Compte de Gestion tenu par la Comptable publique est conforme dans ses résultats au Compte Administratif de ce budget.

**Vote Compte de Gestion**

VOTANTS	ABSTENTION	CONTRE	POUR
26	0	0	26

Mme F. LE BIHAN ne prend pas part au vote (fait partie de la copropriété)

**Vote compte administratif (sous la présidence de Mr Gourmelen, 1<sup>er</sup> adjoint, Mr le Maire ayant quitté la salle pour ce vote)**

VOTANTS	ABSTENTION	CONTRE	POUR
25	0	0	25

Mme LE BIHAN ne prend pas part au vote (fait partie de la copropriété)

**5 - F TRAVAUX EN REGIE 2021 : DETERMINATION DU COUT DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal est informé qu'il convient de réajuster le coût salarial horaire pour déterminer le taux horaire des travaux en régie pour l'exercice 2021.

Il est proposé de fixer le montant horaire pour les travaux en régie à 20,14 € pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce point.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

VOTANTS	ABSTENTION	CONTRE	POUR
27	0	0	27

**6 - F RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

Monsieur Jérôme GOURMELEN, Adjoint en charge des finances, informe l'assemblée que le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) est un rapport faisant état des orientations budgétaires de la commune, c'est-à-dire des investissements pluriannuels envisagés. Il aborde aussi la fiscalité locale et expose le contexte économique. Dans ce rapport, on trouve également un état de la structure et de la gestion de la dette.

Il rappelle que le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) s'appuie sur le ROB et permet aux conseillers de discuter des orientations qui seront dans le budget primitif et de les informer sur la situation financière de la commune et sa capacité de financement, en tenant compte des contraintes conjoncturelles.

Le DOB ne donne pas lieu à un vote, mais il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique et obligatoire. Il apparaît dans le compte-rendu de séance.

La date limite d'adoption du budget primitif est fixée au 15 avril 2021. La commune a l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) et de présenter un rapport d'orientation budgétaire (ROB) le délai de deux mois maximum précédent le vote du budget.

Monsieur Jérôme GOURMELEN reprend les grandes lignes du document fourni à chaque membre du Conseil Municipal à l'appui de la convocation à la présente séance. (Document joint au procès-verbal).

Le Conseil Municipal est invité à échanger suite à cette présentation.

Sur le volet fonctionnement :

Mr Michel GUILLOU souhaite savoir si l'analyse financière réalisée sera suivie

Mr J. GOURMELEN indique qu'il s'agit d'un outil de travail

Mr Michel GUILLOU relève qu'il est indiqué un souhait de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il précise que si l'on respecte l'engagement d'un effectif constant dans la gestion du personnel ces dépenses ne pourront pas être maîtrisées. Les dépenses de personnel ne pourront qu'augmenter. Il pose la question : « Comment allez-vous faire ? »

Mr J. GOURMELEN répond que la majorité s'efforcera de maîtriser les dépenses et que le développement de la commune, par le biais de l'aboutissement du PLU, y contribuera.

Mr Michel GUILLOU maintient que pour lui cela sera impossible et rappelle que si cela n'avait pas été fait sur les années précédentes, la commune serait en situation très difficile aujourd'hui

Il préconise la plus grande vigilance sur ce point.

Mr Lionel PERRET estime très importante la titularisation de certains agents et qu'il convient de poursuivre dès que cela est possible.

Mr Michel GUILLOU pense que cela passera par une augmentation des taux d'imposition.

Sur le volet Investissement :

Mr Michel GUILLOU indique les travaux de la salle motricité vont coûter chers. Il demande si des retours ont eu lieu suite aux demandes de subventions pour les projets concernant la salle de motricité et le Halle de Sports. Il rappelle que ces projets ont été proposés avec des plans de financement faisant figurer 80% de subventions et émet de gros doutes à ce sujet. Il dit avoir l'impression que la majorité « navigue à vue »

Mr J. GOURMELEN rappelle que les plans de financement prévoient un subventionnement au maximum des taux autorisés et que ceux-ci seront ajustés en fonction des décisions des organismes partenaires.

Il rappelle que la commune, sous l'ancienne mandature, a obtenu 0 € d'aide sur la réalisation du complexe sportif de Moustlerlann

Mr Michel GUILLOU reprend 2 éléments publiés dans Le Mag' : « les dépenses de personnel sont importantes » et « l'endettement est élevé »

Mr R. ROCUET voit que Mr Michel GUILLOU est inquiet pour la commune et indique que tout sera fait pour le rassurer.

Mme S. BOYER relève, en ce qui concerne la salle de motricité (dont elle trouve le nom vieillot) que la somme de 147 000 € est annoncée comme étant hors honoraires. Ce projet se chiffrera plutôt à 200 000 €.

Mr R. ROCUET répond qu'effectivement il s'agit bien de 147 000 € hors honoraires et que ceux-ci ont été chiffrés à environ 20 000 €.

Mme S. BOYER souhaite savoir si un chiffrage a été établi pour la Halle de Sport.

Mr R. ROCUET répond qu'un 1<sup>er</sup> chiffrage a été fait. La réflexion sur les travaux à effectuer conduit à affiner ce chiffrage. Il passe la parole de Mr H. MAYEUX pour apporter quelques précisions.

Mr H. MAYEUX informe que l'idée de poser des panneaux solaires a déclenché un complément d'étude (auto consommation ou revente).

Mr R. ROCUET précise bien qu'il s'agit d'une étude.

Mme S. BOYER souhaite connaître la nature des travaux prévus Route du château d'eau pour un montant indiqué de 10 000 €.

Mrs D. GORAGUER et Y. HUBERT répondent que l'idée est de réduire la vitesse par des aménagements légers, de chicanes et un changement des axes prioritaires. Solution la moins onéreuse mais efficace.

Mme S. BOYER demande des précisions sur les travaux d'aménagement du bourg.

Mr R. ROCUET indique qu'il a été repris contact avec le Bureau d'Etude.

Mme S. BOYER évoque le problème de stationnement devant la pharmacie et demande ce qui va être fait.

Mr R. ROCUET rappelle qu'il s'agit un problème de conception. Après rencontre avec Finistère Habitat et Mr ROPARS, pharmacien, un accord a été donné par Mr ROPARS pour inverser le stationnement et cheminement piéton. Délai prévisionnel avril

Mme S. BOYER demande ce que veut dire « Mise en œuvre en 2022 » quand on évoque les travaux à la Maison Communale

Mr R. ROCUET précise que les études sont lancées et que les travaux pourraient avoir lieu en 2022.

Mr André GUILLOU souhaite savoir si la situation au sein de la CCPF pour le mode de calcul du Fonds de Compensation (FPIC) a évolué ou non. Il rappelle avoir compris en CCPF que la situation était transitoire.

Mr R. ROCUET répond que les élus de Gouesnarc'h et Bénodet n'ayant pas voulu revenir sur leur décision, l'application du droit commun est maintenue.

Mr André GUILLOU rappelle qu'en 2001 un très gros budget pour travaux de voirie avaient été inscrit. Sachant que ce type de travaux présente un cycle d'environ 20 ans, il indique que très rapidement il sera nécessaire d'engager des sommes importantes pour le réseau voirie communale.

Mr R. ROCUET répond qu'il en est conscient.

➤ **Cette question ne fait pas l'objet d'un vote. Le Conseil municipal PREND ACTE de la présentation**

## **7 - F : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU DEPART DU TOUR DU FINISTERE CYCLISTE 2021**

M. le Maire a été sollicité par le K.A.S. (Kerfeunteun Animations Sportives) pour accueillir le départ du Tour du Finistère Cycliste Professionnel International le 22 mai 2021.

Après avoir rappelé l'historique du montant des subventions versées à l'organisateur depuis 2013 : 7 000 €, 7 500 € en 2014, puis 3 750 € de 2015 à 2017 et 2750 € à compter de 2018 Monsieur le Maire propose la reconduction en 2021 de la subvention pour un montant de 2 750 € afin d'organiser à Saint-Evarzec le départ du Tour du Finistère Cycliste.

Le complément de la subvention sollicitée par le KAS est versé par l'association Saint-Evarzec Animation Vélo (SEVA) qui s'est constituée en 2015 pour maintenir l'accueil de cette manifestation sur la commune.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Mme S. BOYER intervient pour dire que cette manifestation n'a pas intérêt si le public ne peut pas y assister et que cela posera un problème de financement pour l'association SEVA qui ne pourra pas mobiliser ses sponsors habituels.

Mr R. ROCUET indique qu'il a pris contact avec le Président de SEVA. Ce dernier indique que l'association sera en mesure d'assurer ce financement.

Mme BOYER propose de ne pas verser la subvention avant de savoir si le public sera autorisé à assister au départ de la course

Mme F. CARRIE évoque l'idée de mutualiser les actions avec les communes voisines  
 Mr André GUILLOU trouverait dommage si le public ne pouvait pas être associé à cette manifestation car il s'agit d'un évènement multi générationnel, vecteur d'animations locales (rando cyclo, vélo cinéma par ex...) avec une forte implication des jeunes  
 Il trouve bonne la décision de repartir pour 2021 car pour Saint Evarzec c'est une manifestation phare.

Mme S. BOYER précise qu'elle soutient ce point de vue

Mme CUILHÉ souligne que la situation sanitaire impose des règles sanitaires strictes.

Mme S. BOYER abonde en ce sens.

Mr S. SINOUE indique qu'il regrette que cette manifestation soit prévue le week-end de la Pentecôte même jour que tournoi de foot local. Cette situation sera très compliquée à gérer au niveau logistique (bénévoles, matériel...).

Après délibération, la proposition de versement de subvention est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

VOTANTS	ABSTENTION	CONTRE	POUR
27	0	0	27

#### **8 - F INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE DU CIRCUIT VALLEE DU JET**

Mr H. MAYEUX, conseiller municipal délégué aux cheminements doux informe l'assemblée de la possibilité de demander l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée (PDIPR) le circuit de la vallée du Jet, en lien avec la commune de Saint-Yvi,  
 Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

VOTANTS	ABSTENTION	CONTRE	POUR
27	0	0	27

#### **9 - F PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 15-E DU 23/12/2020**

Mr J. GOURMELEN, adjoint en charge du personnel, informe qu'il y a lieu de modifier la délibération 15-E portant sur des ajouts et suppressions de postes.

Service technique : il convenait de prévoir la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et non la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Service enfance : il convenait de préciser la quotité de travail du poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 4,5/35<sup>ème</sup>.

Médiathèque : il convenait de prévoir la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet à 19/35<sup>ème</sup> et non la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces modifications.

Après en avoir pris connaissance le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de modification.

VOTANTS	ABSTENTION	CONTRE	POUR
27	0	0	27

### **INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Christian PIERRE, conseiller municipal, fait un point COVID sur la situation locale en matière de vaccination.

Monsieur Christian PIERRE, conseiller municipal délégué à la Culture informe que suite à un incendie au niveau de l'hébergeur OVH les services de la médiathèque sont fortement impactés. Il fait part d'une grande inquiétude de la part des agents sur la sauvegarde des données et du délai du retour à la normal

Mme F. CARRIE, adjointe en charge des affaires sociales, indique que l'opération Box Bien être a connu un franc succès avec le dépôt de 30 boîtes. Elle adresse ses remerciements à la population pour cet élan de générosité.

Mme F. CARRIE informe du lancement de l'analyse des besoins sociaux (ABS) de façon mutualisée avec le CIAS. Une restitution de l'analyse est programmée pour le 25 mai au CIAS. Ce travail permettra de définir et de prioriser les actions du CCAS.

Mr R. ROCUET informe que :

selon les services CCPF, les travaux route de Fouesnant seront finis, à priori, pour fin avril.

le projet du terrain Gourmelen suit son cours et devrait voir le jour très prochainement.

l'arrêt du chantier de Mousterlann suscite quelques inquiétudes. Le Bureau d'étude a été relancé.

Mr V. RANNOU évoque l'arrivée des gens du voyage autour de la Halle de Sport et demande ce qu'il est prévu de faire.

Mr R. ROCUET indique qu'il s'est rendu sur le campement et à demander à connaître la date de leur départ. Il informe qu'une promesse de départ a été faite pour la fin du mois.

Mr V RANNOU évoque un terrain pour les gens du voyage.

Mr R. ROCUET précise que le problème est récurrent mais qu'il s'agit d'une compétence CCPF

Fin de séance 22 h 20